

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

TRAVAIL DE SESSION

PRÉSENTÉ À

M. SEBASTIEN DUCHESNE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU COURS

BIOLOGIE DE LA CONSERVATION

PAR

ELEONORE BRUNON

MEMOIRE

PROJET DE DOUZE RESERVES DE BIODIVERSITE ET D'UNE RESERVE
AQUATIQUE DANS LA REGION ADMINISTRATIVE DE LA MAURICIE

24 AVRIL 2019

Table des matières

Introduction.....	3
Chapitre 1 La protection de la biodiversité au Québec.....	4
Qu'est-ce qu'une aire protégée.....	4
Les aires protégées au Québec.....	5
Qu'est-ce qu'une réserve de biodiversité et une réserve aquatique.....	6
Statut provisoire et statut permanent.....	6
Chapitre 2 Réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.....	7
Le territoire et le milieu naturel.....	7
Les activités permises et interdites.....	8
Enjeux de la conservation.....	9
Chapitre 3 Projet de réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua.....	10
Le territoire et le milieu naturel.....	10
Les activités permises et interdites.....	11
Enjeux de la conservation.....	12
Chapitre 4 Mon point de vue sur ces deux projets.....	13
L'intérêt porté sur ces projets.....	13
Influence du projet sur l'environnement et la qualité de vie.....	13
Suggestion pour améliorer les projets.....	14
Conclusion.....	15
Référence.....	16

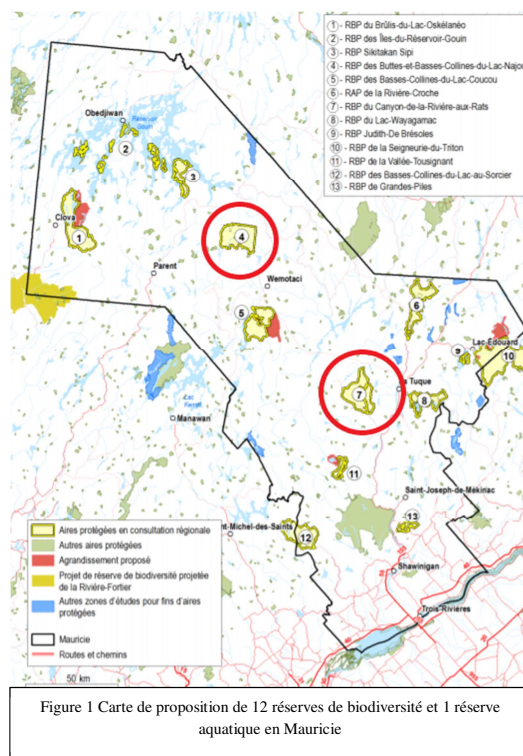
Introduction

Les aires protégées au Québec datent de 1876, avec la création du parc du Mont-Royal à Montréal. Aujourd'hui les aires protégées du Québec forment un réseau de 4 775 sites allant de réserves écologiques aux parcs nationaux, ça comprend également les réserves de biodiversité, les réserves aquatiques, les réserves nationales de faune, les habitats fauniques et les milieux naturels en terres privées voués à la conservation.

Au Québec on trouve un peu plus de 10% d'aires protégées aujourd'hui. Entre 2009 et 2015, le gouvernement s'est engagé à étendre ce réseau d'aires protégées pour protéger 12% du territoire, il s'engage à étendre jusqu'à 12% dans chaque province naturelle du Québec.

Pour le cours de biologie de la conservation suivie à l'université de Québec à Trois-Rivières, nous avons à notre étude, l'analyse de 2 ou 3 réserves sur les 13 présentées pour la Mauricie par le Bape. Je vais m'intéresser aux deux projets suivants le premier est le suivant le projet de réserve de biodiversité des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua et le second le projet de réserve de biodiversité du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats. Ces deux projets ont pour but de faire passer ces deux aires protégées de statut provisoire à statut permanent. Etant étudiante Française en échange le suivi de ce cours et le mémoire reste nouveau pour ma part.

La Loi sur la conservation du patrimoine naturel, prévoit la possibilité de préserver des milieux naturels en conférant à un territoire un statut de protection. Elle précise les modalités entourant sa mise en réserve et spécifie le processus menant à l'attribution du statut permanent, lequel prévoit une étape de consultation publique.



Chapitre 1

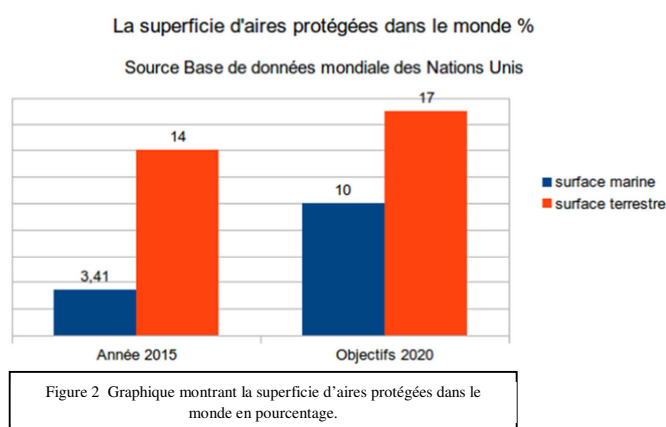
La protection de la biodiversité au Québec

Ce chapitre nous allons voir la protection de la biodiversité en général au Québec, nous allons voir ce que c'est une aire protégée, l'étendue des aires protégées actuellement au Québec et en Mauricie. Le processus de constitution de réserve de biodiversité et réserve aquatique. Nous allons également passer en revue le statut provisoire et le statut permanent des aires protégées.

Qu'est-ce qu'une aire protégée

Une aire protégée c'est « une zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation ». Ou encore « une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées ; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres ».

Une aire protégée c'est normalement des zones étendues, relativement isolées et inhabitées, difficiles d'accès, et des régions à population relativement clairsemée, mais qui sont l'objet de fortes pressions en vue de leur colonisation ou d'une plus forte utilisation. Au niveau mondial on est passé de 9 à 15 % des terres émergées protégées entre 1992 et 2018, six millions de kilomètres carrés (soit 32,8 % de terres protégées) sont néanmoins soumis à une pression humaine intense. Plus de 55 % des aires protégées avant la signature de la Convention sur la diversité biologique de 1992 ont depuis subi une augmentation de la pression humaine ; seules les grandes zones strictement protégées se montrent potentiellement efficaces, dans certains pays, essentiellement situées dans l'hémisphère sud. Pour les aires protégées on va parler de bénéfices et d'enjeux.



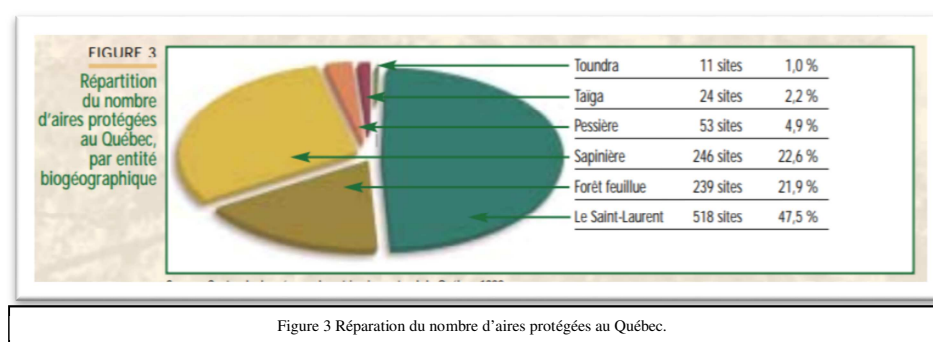
Pour commencer on va parler des bénéfices, une aire protégée vise avant tout la conservation des espèces et de leur variabilité génétique ainsi que le maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie. Les aires protégées ne sont pas le seul mécanisme de sauvegarde de la biodiversité, mais elles constituent certainement le fondement dont chaque gouvernement doit tenir compte pour l'atteinte des objectifs de maintien et d'utilisation durable de la biodiversité, de même que pour la réalisation de leurs engagements par rapport à la Convention sur la diversité biologique. Les espaces protégés procurent des bénéfices de première importance sur le plan écologique, comme la production d'oxygène, la création et la protection des sols, l'absorption et la réduction des polluants, l'amélioration des conditions climatiques locales et régionales, la conservation des nappes aquifères, la régularisation et la purification des cours d'eau. C'est le moyen le plus sûr et le moins coûteux de protection des espèces et des milieux. Les aires protégées sont des laboratoires en milieu naturel. Elles permettent en tout temps d'obtenir des données uniques sur le

fonctionnement des écosystèmes et sur les espèces. Elles sont aussi des lieux par excellence pour la récréation de plein air favorisant un bien-être physique et mental. Sur le plan économique, les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource naturelle renouvelable à la base du maintien d'activités telles que la chasse, la pêche et le trappage. De façon très significative, elles soutiennent l'industrie touristique et l'industrie éco touristique, qui est en plein essor. De plus, elles représentent actuellement une des constituantes importantes de la gestion durable des forêts.

Les enjeux des aires protégées, le Québec doit adopter une approche nouvelle, intégrée, unifiée, cohérente et susceptible d'être partagée par tous, il doit se baser sur trois grands enjeux principaux. Le premier enjeu c'est bâtir sur les acquis et s'inscrire dans une approche réseau, le Québec a déjà créé plusieurs aires protégées, il a eu la prudence de mettre certains territoires sous réserve à cette fin. Le deuxième enjeu, augmenter sensiblement le nombre, la superficie et la représentativité des aires protégées. Et pour finir Troisième enjeu, promouvoir une solidarité collective à l'égard des aires protégées.

Les aires protégées au Québec

En 1992 il y a eu la signature de la Convention de la diversité biologique et également le sommet de la Terre de Rio, le gouvernement du Québec s'est lié par décret à cette Convention en 1992. En 1999 il n'y a que 3% d'aires protégées au Québec et donc en 2000, le Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise dressait le portrait des enjeux liés aux aires protégées pour augmenter le nombre, la superficie et la qualité des aires protégées au Québec afin d'atteindre une cible de l'ordre de 8 % de la superficie du territoire. De 2002 à 2009, la superficie des aires protégées est passée de 48 061 km² à 136 000 km², soit de 2,88 % à 8,35 % du territoire québécois. Conformément à l'engagement du premier plan d'action stratégique sur les aires protégées de produire un bilan une fois la cible de 8 % atteinte, le gouvernement a publié en 2010 le Portrait du réseau des aires protégées du Québec, période 2002-2009. Sur la base de ce document, il a adopté, en avril 2011, des orientations stratégiques visant la protection, d'ici 2015, de 12 % du territoire québécois. Il s'est engagé à protéger, d'ici 2020, 17 % de son territoire en zone terrestre et en eau douce intérieure, dont 20 % du territoire du Plan Nord dont au moins 12 % de la forêt boréale au nord du 49e parallèle. Le principe de la représentativité vise à créer un réseau qui assure la protection d'au moins un échantillon de chacun des types d'écosystèmes qui caractérisent le territoire à une échelle de perception définie.



Au niveau des aires protégées de la Mauricie, des consultations auprès des autorités régionales et des communautés autochtones concernées ont été réalisées préalablement à l'octroi du statut provisoire aux treize réserves projetées. Les aires protégées de la Mauricie c'est 383 territoires, 2878,09 km² (7,21 %), c'est surtout plus 5,12 % depuis 2007. Dont une réserve aquatique projetée d'une superficie de 163,79 Km² et treize réserves de biodiversité projetées d'une superficie de 1 563,16 Km² à statut provisoire de protection (Figure 1). L'audience publique permettra de poursuivre le processus de consultation en permettant à tout organisme ou citoyen qui le désire de se prononcer sur le réseau d'aires protégées de la Mauricie et sur l'attribution du statut

permanent de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique pour ces treize réserves projetées. Pour mon étude je vais me concentrer sur le projet de réserve de biodiversité des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua et le projet de réserve de biodiversité du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.

Qu'est-ce qu'une réserve de biodiversité et une réserve aquatique

Pour mieux comprendre la suite je vais revenir sur ce que c'est une réserve de biodiversité et une réserve aquatique brièvement. Créées par le gouvernement du Québec, les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques sont des aires protégées qui assurent la protection de milieux naturels et celle de la biodiversité de la faune et de la flore qu'ils abritent. Ces réserves contribuent à la représentativité du réseau d'aires protégées, puisqu'elles visent à protéger un échantillon caractéristique des différents milieux naturels du Québec et de la biodiversité qui s'y trouve. Lors de la constitution de ces aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est à l'écoute des besoins des acteurs régionaux et il cherche à répondre le plus possible aux aspirations des populations locales. De plus nous avons des refuges biologiques qui sont de petites aires forestières, d'environ 200 hectares, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. Il en existe actuellement 3 713 au Québec, répartis de façon relativement uniforme dans l'ensemble des forêts aménagées du domaine de l'État (Nécessité de définition pour le projet de réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua).

Différence entre une réserve de biodiversité et une réserve aquatique

Réserve de biodiversité



Protection d'écosystèmes
terrestres

Réserve aquatique



Protection d'écosystèmes
aquatiques et riverains

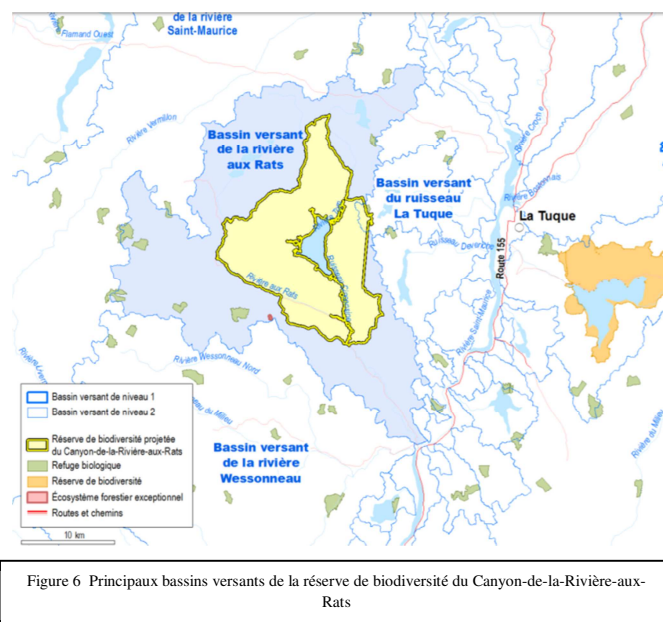
En général, on trouve à la fois des milieux terrestres et des milieux aquatiques dans les deux types de réserves.

Figure 4 Les deux logos de protection d'écosystèmes terrestres /aquatiques et riverains

Statut provisoire et statut permanent

Les 13 aires projetées à notre étude sont des réserves de biodiversité projetée et réserve aquatique projetée, cela signifie que leur statut est provisoire. C'est un statut de protection donné à un territoire créé en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel qui permet de protéger légalement un territoire durant une période provisoire (généralement quatre ans), mais pouvant être prolongée au besoin. Durant cette période, le MELCC réalise toutes les études et les étapes nécessaires à l'attribution d'un statut de protection permanent au territoire, en plus de procéder à une consultation du public. Ces échanges avec les intervenants locaux et régionaux, couplés à des inventaires écologiques, permettent d'acquérir davantage de connaissances sur les territoires concernés.

La réserve comprend une quarantaine de lacs dont les plus importants sont les lacs Gaucher, Guynne, Sauvage, Bleau, Philimore et Lachance. À l'exception du secteur du lac Bleau dont les eaux se déversent dans le ruisseau La Tuque, l'ensemble de la réserve projetée appartient au bassin versant de la rivière aux Rats.

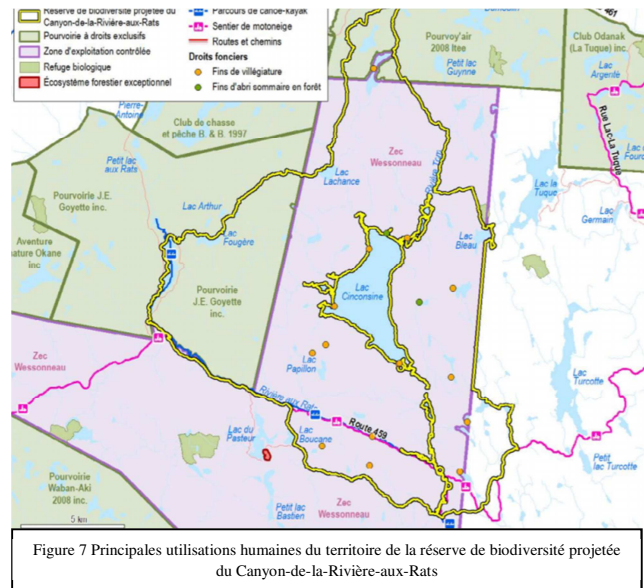


Le territoire de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats est représentatif de la portion méridionale de la forêt mélangée, c'est-à-dire du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Il est majoritairement constitué de territoires forestiers productifs (> 90 %), et les forêts mélangées dominent le couvert. La réserve est principalement dominée par le bouleau blanc (25,9 %), le sapin baumier (17,8 %), les pessières noires ou rouges (17,8 %) et le bouleau jaune (10,3 %). Les peupleraies couvrent près de 10 % du territoire alors qu'on trouve également quelques pinèdes grises (4,8 %) et des érablières (2,3 %). Une bonne partie du territoire a fait l'objet de récoltes forestières ou a été perturbé par le feu au cours du dernier siècle. Les forêts de 80 ans et plus comptent quand même pour 23,6 % du couvert forestier et sont concentrées au nord et à l'est de la réserve. La partie ouest est dominée par de jeunes forêts, alors que les vieilles forêts et les peuplements d'âge intermédiaire dominent la moitié est.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, mais on a répertorié la présence d'une espèce de vertébré désignée vulnérable, soit *Glyptemys insculpta* (tortue des bois) dans le sud de la réserve projetée. La principale espèce de poisson vue sur le territoire est l'omble de fontaine. On y trouve plusieurs lacs à touladi, qui sont considérés comme des sites fauniques d'intérêt. Le lac Sauvage abrite une espèce de vertébré susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, soit *Salvelinus alpinus* ouquassa (omble chevalier ouquassa). Vraisemblablement, la réserve est également fréquentée par une autre espèce désignée vulnérable, soit *Falco peregrinus anatum* (faucon pèlerin anatum). L'ensemble des espèces communes de la forêt mélangée peuvent aussi être observées dans la réserve.

Les activités permises et interdites

La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats est un territoire isolé, mais aisément accessible par des routes forestières. Plusieurs activités récréotouristiques s'exercent sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée, notamment la villégiature privée, la pêche, la chasse et le piégeage des animaux. La pratique du véhicule hors route sur chemins forestiers (motoneige et VTT) est également réalisée, le canoë-kayak y est réalisé également. Deux baux d'abri sommaire et quatorze baux de villégiature sont



Enjeux de la conservation

La création de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées pouvant favoriser l'obtention et le maintien de la certification du FSC. Cette réserve protège des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle de la dépression de La Tuque. En complémentarité avec plusieurs autres aires protégées dont notamment la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche, la réserve de biodiversité projetée permet d'accroître la représentativité du réseau d'aires protégées régional et national. La réserve contient notamment une bonne proportion de vieilles forêts, ce qui lui confère une très grande valeur écologique à l'échelle du paysage puisqu'une forte proportion des forêts environnantes a été rajeunie par les perturbations humaines et naturelles. De plus, la rivière aux Rats et ses abords immédiats, au sud de la réserve projetée, représentent un habitat pour la tortue des bois. La réserve forme un noyau de conservation relativement peu fragmenté, ce qui accroît sa valeur en matière d'efficacité de conservation.

Chapitre 3 **Projet de réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua**

Dans ce présent chapitre nous allons étudier le projet de réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua. Dans un premier temps nous allons voir le territoire et le milieu de la réserve ensuite les activités permises et interdites et pour finir les enjeux de la conservation.

Le territoire et le milieu naturel

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Elle se situe dans l'agglomération de La Tuque, région administrative de la Mauricie, plus précisément à 120 km au nord-ouest du centre-ville de La Tuque. Elle se trouve également à environ 25 km au nord-ouest de la communauté attikamek de Wemotaci. La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua couvre une superficie de 223,1 km².

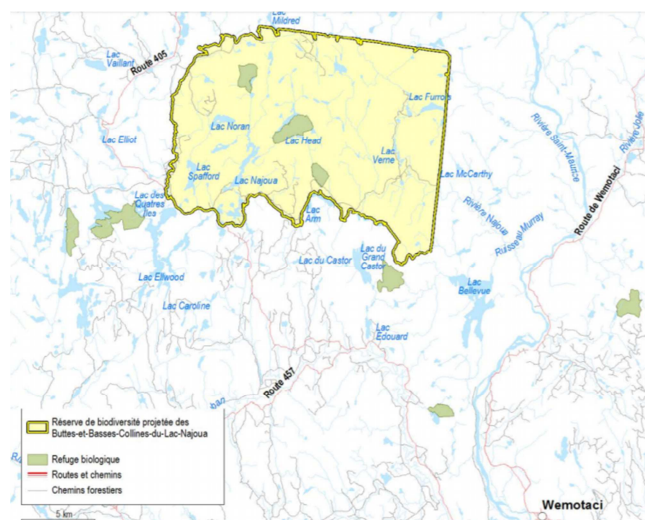
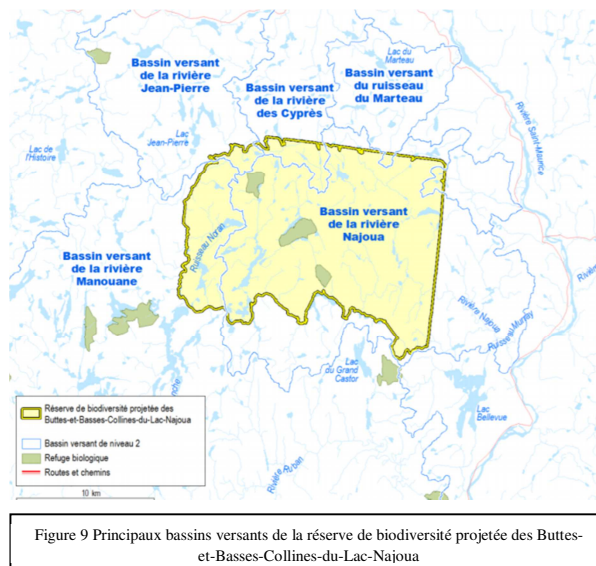


Figure 8 Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua

Le projet de la réserve de biodiversité des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua c'est l'attribution du statut permanent comme celui du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.

Le relief de la réserve de biodiversité projetée est d'ailleurs essentiellement formé de basses collines et l'altitude y varie de 440 à 640 m, avec une altitude moyenne d'environ 540 m. Les dépôts de surface de la réserve de biodiversité projetée sont diversifiés, on trouve des dépôts glaciaires, des tills indifférenciés d'épaisseur moyenne (de 50 cm à 1 m) avec affleurements rocheux rares à très rares, etc... Ce territoire est sous l'influence d'un climat subpolaire, subhumide continental à saison de croissance moyenne, où la température annuelle moyenne varie de -1,5 °C à -1,9 °C, les précipitations moyennes annuelles de 800 à 1 359 mm. Les eaux de la réserve de biodiversité projetée font partie du bassin versant des rivières Najoua (la plus importante), Manouane, des Cyprès et Jean-Pierre, des cours d'eau appartenant tous au grand bassin versant de la rivière Saint-Maurice.



La réserve de biodiversité projetée est située dans la forêt boréale continue et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Les peuplements forestiers de la réserve projetée sont de types mélangé et résineux, les peuplements de feuillus étant peu présents. Toutes les classes d'âge y sont représentées. Les forêts du territoire de la réserve ont subi de nombreuses perturbations naturelles et humaines avec les récoltes forestières réalisées au cours de la seconde moitié du XXe siècle, les feux en 1983 dans la portion est, les épidémies d'insectes. Aujourd'hui, la majorité des peuplements sont âgés de moins de 80 ans (69,7 %) alors que peu de vieilles forêts (16,6 %) sont actuellement présentes. La végétation potentielle dominante est la sapinière à épinette noire (40,4 %), les pessières noires occupent près de 15 % du territoire, les sapinières à épinette blanche et à bouleau à papier (17,6 %). Les peuplements de feuillus intolérants dominés par le peuplier faux-tremble ou le bouleau à papier couvrent près de 20 % du territoire.

En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua. Selon les connaissances actuelles, on y trouve de l'omble de fontaine, du grand brochet, du doré jaune. Les autres espèces rapportées sont le meunier noir, le meunier rouge, le grand corégone et des cyprins. La réserve de biodiversité projetée comprend également trois refuges biologiques (no 04351R037, no 04351R042 et no 04351R045). Trois autres refuges biologiques sont, quant à eux, situés en périphérie sud-est et sud-ouest. Aucune espèce floristique ou faunique menacée ou vulnérable n'y a encore été recensée. La région de la Haute-Mauricie est caractérisée par une fréquence élevée de grands feux.

Les activités permises et interdites

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua est accessible via la route forestière R0405, elle est peu ou pas accessible. Dans beaucoup de cas, l'usage d'un VTT est nécessaire. C'est d'ailleurs au sud qu'on trouve la majorité des 23 baux de villégiature recensés dans la réserve, notamment autour des lac Ayotte, Najoua et Arm. La réserve est fréquentée par des membres de la communauté attikamek de Wemotaci et est totalement incluse dans la réserve de castor d'Abitibi, dans laquelle seuls les Autochtones (y compris les Inuits) peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure. On peut y faire de la motoneige au niveau la pointe sud-ouest et à l'extrémité nord-ouest de la réserve et également du quad en été. L'utilisation de ces sentiers ainsi que leur entretien pourront se poursuivre dans le respect de la réglementation applicable. Dans la réserve on retrouve cinq barrages. Le territoire de la réserve de biodiversité projetée est quelque peu fragmenté par un réseau de chemins (carrossables et/ou en milieu forestier) peu étendu, et l'utilisation de ce réseau ainsi que son entretien pourront se poursuivre dans le respect de la réglementation applicable.

Enjeux de la conservation

La création de la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées pouvant favoriser le maintien de la certification FSC. Cette réserve protège des écosystèmes caractéristiques de la moitié nord de la région naturelle du plateau de Parent. On y trouve des peuplements typiques de la portion sud de la forêt boréale québécoise. Le réseau d'aires protégées couvre actuellement 5 % de la superficie de la région naturelle du plateau de Parent. Un bon réseau d'aires protégées doit contenir, en tout temps, l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers.

Chapitre 4

Mon point de vue sur ces deux projets

Dans ce dernier chapitre, je vais exposer mon point de vue sur les deux projets présentés ci-dessus. Avec tout d'abord l'intérêt que j'ai porté sur ces projets, ensuite l'influence du projet sur l'environnement et la qualité de vie et des suggestions à apporter pour améliorer les projets. Les deux projets de mon étude sont la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua et de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats.

L'intérêt porté sur ces projets

Je me suis intéressée au projet dans un premier temps grâce au cours de Biologie de la conservation enseigné par Monsieur Duchesne à l'Université du Québec à Trois-Rivières et surtout car étant étudiante Française en échange lors de ce semestre je trouve cela très intéressant d'apporter mon point de vue. La protection de l'environnement (Faune et Flore) reste une de mes priorités dans ma jeune vie et est ma ligne directrice pour ma future profession.

Mes préoccupations envers le projet sont les suivantes la conservation des espèces menacées avec l'exemple de la *Glyptemys insculpta* (tortue des bois) dans le sud de la réserve projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats et l'espèce *Salvelinus alpinus* (omble chevalier) dans cette même réserve. Il y a aussi la régénérescence des vieilles forêts applicable pour les deux réserves de mon étude et également la protection des écosystèmes caractéristiques aux régions des différents projets.

Influence du projet sur l'environnement et la qualité de vie

Au niveau environnemental les deux projets augmentent considérablement la qualité de vie des espèces faunique et floristiques des réserves.

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua constitue un noyau de conservation de plus de 200 km², et les effets de bordure y sont limités ce qui est très positive. Mais la région dans laquelle elle est située est fréquemment touchée par des grands feux qui dépassent souvent plus de 200 Km², de mon point de vue une augmentation de la superficie serait envisageable pour éviter la disparition totale de la réserve. En passant la réserve projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua à un statut permanent les activités industrielles seront stoppées dont les récoltes forestières et donc la surface des vieilles forêts pourra donc augmenter. L'aménagement forestier industriel, l'exploration et exploitation minières, gazières et pétrolières, l'exploitation des forces, la construction d'une nouvelle infrastructure (bâtiment, chemin, sentier, etc.), l'attribution de nouveaux droits fonciers à des fins personnelles (villégiature, abri sommaire, etc.), la récolte de bois de chauffage (autres utilisateurs du territoire), l'ensemencement tout cela restera interdit avec un statut permanent qui est très nuisible aux différentes espèces (faunique et floristique) occupants les deux réserves. Les activités actuellement réalisées dans les deux réserves de biodiversité projetée (pourvoirie, villégiature, gestion des barrages, chasse, pêche, piégeage, etc.) pourront se poursuivre dans le respect des lois et règlements applicables.

La réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats avec sa forme générale permet de réduire au minimum les effets de bordure, tout comme celle de Lac-Najoua. Dans cette réserve la tortue des bois est considérée comme menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29) mais avec l'arrêt des activités industrielles (les activités d'exploitation forestière, les véhicules hors route, l'exploitation de sablières et de gravières et les apports en polluants et en sédiments), il y aura donc moins de menaces pour cette espèce et également pour l'omble chevalier. La protection de cette espèce constituera un enjeu important dans la réserve de biodiversité. Tout comme la réserve du Lac-Najoua la restauration des écosystèmes forestiers et l'absence d'activités industrielles permettra l'accroissement progressif de l'âge moyen des peuplements de la

réserve de biodiversité. Et en raison du potentiel de mise en valeur, le MELCC pourrait collaborer à des projets de nature écologique, éducative, interprétative et éco touristique.

Les deux projets sont totalement acceptables de mon point de vue dans le milieu car les conséquences seront positives pour l'environnement et également pour la population qui fréquente les deux réserves.

Mais il y a point négative à propos des communautés autochtones pas assez impliquées dans ces projets. Le CNA constate que jusqu'à présent l'implantation des aires protégées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est restée attachée à une conception hermétique des aires protégées qui néglige la perspective autochtone et la place qu'il faut accorder dans la protection des territoires à leur utilisation, dans le bien-être communautaire, la guérison sociale et la sécurité culturelle. L'intérêt environnemental du respect des systèmes de savoirs autochtones traditionnels est une évidence largement démontrée, notamment par la Convention sur la diversité biologique et dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Suggestion pour améliorer les projets

Le projet de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua et celui de la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats qui consiste à passer les deux réserve en statut permanent n'est que positive car cela constituera plus d'aires protégées au Québec et sera également un exemple pour les autres régions et provinces. Pour les améliorations pour la réserve du Lac-Najoua qui pourrait envisager un agrandissement par rapport aux feux de forêts. Les deux projets doivent surtout s'assurer le maintien de l'intégrité écologique.

Pour la réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats il pourrait être envisageable d'intégrer le lac Cinconsine mais cela reste presque impossible car il y a le barrage Cinconsine qui est situé à l'embouchure, du côté sud du lac

Le BAPE devrait également plus échanger et écouter la parole avec la communauté attikamek de Wemotaci dont la réserve du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats fait partie intégrante de leur patrimoine et la communauté et qui fréquente la réserve Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats pour avoir leur avis et aussi avoir des suggestions de la part des deux communautés sur le projet.

Les deux projets devraient totalement avoir une autorisation, comme dit ultérieurement cela serai un exemple, surtout pourquoi ne pas autoriser un projet qui propose une protection d'environnement permanent ce qui est aujourd'hui est très rare et compliqué. Les aires protégées constituent le principal pilier des stratégies de conservation de la biodiversité. Elles participent au développement d'activités humaines durables, en garantissant la fourniture de nombreux services écologiques à l'échelle locale et globale (alimentation, eau potable, médicaments). Elles sont également reconnues à l'échelle internationale comme des outils efficaces, économiques et durables pour lutter contre les changements climatiques.

Mais après la mise en place d'un statut permanent pour les deux projets il reste surtout à prévoir une bonne gestion pour le future, pour bien conservé la réservée et bien faire respecter les règles mises en place lors du changement du statut

Conclusion

Finalement, tous les projets présentés devront avoir une autorisation du gouvernement car les 13 projets proposés ont un but final de protection de l'environnement, pour améliorer le climat. La possibilité de participation de la population est le meilleur moyen de sensibiliser celle-ci. Aujourd'hui même si c'est compliqué de pouvoir protéger complètement une zone, un territoire, la population du monde entier se penche un plus sérieusement sur la question du changement climatique, elle se sent de plus en plus concerner et surtout coupable.

Le projet de réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats et celui de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua sont tous deux un bon début d'activisme citoyen pour la protection de l'environnement. L'attribution d'un statut permanent de protection par le gouvernement du Québec aux treize réserves projetées contribuerait aux objectifs gouvernementaux de protection de la biodiversité en consolidant le réseau dans la région de la Mauricie.

Références

[-https://uicn.fr/aires-protegees/](https://uicn.fr/aires-protegees/)

[-https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/145-148_MDPF_AiresProtegees.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/145-148_MDPF_AiresProtegees.pdf)

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/deplInfoReserveBiodiversiteAquatique.pdf>

[-https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/objectifs-de-protection-et-de-mise-en-valeur-des-ressources-du-milieu-forestier/les-refuges-biologiques-des-forets-mures-ou-surannees-representatives-du-patrimoine-forestier-du-quebec/](https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/objectifs-de-protection-et-de-mise-en-valeur-des-ressources-du-milieu-forestier/les-refuges-biologiques-des-forets-mures-ou-surannees-representatives-du-patrimoine-forestier-du-quebec/)

[-https://www.aires-protegees-mauricie.bape](https://www.aires-protegees-mauricie.bape)

[.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/8c10a07fb673a6dcd7f948e5e60cb9da6716e908.pdf](https://www.gouv.qc.ca/media/default/0001/01/8c10a07fb673a6dcd7f948e5e60cb9da6716e908.pdf)